

05 JAN. 2024

REÇU

BAYEUX INTERCOM
Monsieur Patrick GOMONT
Président
4 place Gauquelin Despallières
CS 62070
14406 BAYEUX CEDEX

Caen,
Le 19 décembre 2023

N/Réf. :
BC/CC 2023
Objet :
Avis projet modification n° 5 du PLUi
DATP
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bayeux Intercom.

La Communauté de communes qui appartient au canton de Bayeux comptait 29 775 habitants au 1er janvier 2020.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bayeux Intercom, à savoir :

- La mise en compatibilité du PLUi avec le nouveau PLH de Bayeux Intercom approuvé en septembre 2023 et son inscription dans la trajectoire ZAN 2050, par la mise en place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation
- L'ouverture à l'urbanisation de trois secteurs : pour l'extension de la zone d'activités des Longchamps à Saint-Martin-des-Entrées, pour un nouveau quartier de logements sur le bourg de Vaucelles, pour la réhabilitation en logements de l'ancien séminaire de Sommervieu
- La modification de projets portés par le PLUi : pour l'aménagement d'un site économique au nord du by-pass, pour sa prise en compte au sud sur le plateau de l'Aure, pour l'aménagement du site des anciens abattoirs, pour l'extension du site de

.../...

.../...

loisirs de plein-air à Cussy, pour la création des pylônes nécessaires à la formation d'agents, pour l'implantation d'un bateau-restaurant à Port-en-Bessin-Huppain, pour la création de commerces et services de proximité à Saint-Martin-des-Entrées

- Des ajustements du règlement écrit, sur le fond pour augmenter la densification ou sur la forme pour faciliter son application
- Des ajustements du règlement graphique sur des limites de secteurs ou pour la rectification d'erreurs lors de l'élaboration du PLUi

Pour la conduire, il a été retenu d'intégrer une démarche d'évaluation environnementale (proportionnée à l'ampleur des modifications), sans procéder préalablement à une demande « cas-par-cas », ceci dans le but de maîtriser les délais de procédure

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Le Président,
Manuel LE ROUX